NON AU FICHAGE ADN

NON AU TOTALITARISME
RÉSISTONS !

Poursuivis pour avoir participé à une action anti OGM, 32 militant(e)s seront jugé(e)s le **26 et 27 février à Orléans.**

En plus de ces poursuites, **seize d'entre eux devront répondre, ces jours là, de leur refus de prélèvement d'ADN** en tant que simples suspects**.**

C'est la loi Sarkozy, dite de Sécurité Intérieure, qui l'a rendu obligatoire en 2003.

Ce prélèvement peut être effectué sur n'importe qui, dans le cas de n'importe quelle enquête. Les peines encourues pour ce refus sont de 15000€ d'amende et 1 an de prison ferme!

La forte mobilisation des précédents procès pour des refus identiques a permis de limiter les peines prononcées par la justice (Alès: 500 €, Douais: 1€ avec sursis).

Cette dernière peine est significative de l'évolution de la justice sur ce fichage. Il apparaît aux yeux du plus grand nombre comme une atteinte intolérable à la liberté individuelle, et l'argument sécuritaire qui sert à le justifier, comme un simple prétexte pour instaurer un contrôle social généralisé de la population.

Mais seules la poursuite de cette mobilisation et l'expression ferme et massive de notre soutien à tous ceux qui refusent de se soumettre au fichage ADN peuvent permettre de faire abroger la loi. Seule l'abrogation peut empêcher les dérives totalitaires que cette loi révèle.

Par ma signature à cette pétition, je soutiens le légitime refus des 16 d'Orléans, m'oppose à l'instauration d'un tel fichage et demande l'abrogation de la loi dite de Sécurité Intérieure.

Nom/Prénom	Adresse	Signature

Pétition à faire circuler et à renvoyer à: CNT - BP 30423 - 35200 Rennes Cedex

Adresse courriel de la CNT : cnt@cnt-f.org adresse courriel de la FTTE : ftte@cnt-f.org
http://www.cnt-f.org